Décision du délégué à la sécurité
(Demande de substitution, d'équivalence ou d'exemption)

Date :	**16 septembre 2022**
Référence C-TNLOHE :	2017-RQ-0129
Requérant :	Cenovus Energy
Référence du requérant :	RQ-17-00000464
Nom de l'installation :	Plateforme Ouest de White Rose
Autorité :	*Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador*, alinéa 151(1) et article 205.069 *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Loi de Terre-Neuve-et-Labrador*, alinéa 146(1) et article 201.66
Règlement :	*Article 8(8), 11(1) du Règlement sur le forage et la production relatifs aux hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*

Décision :

Le délégué à la sécurité approuve l'utilisation par le requérant, propriétaire de la *plateforme Ouest de White Rose*, d'un équipement électrique dans des zones dangereuses qui a été approuvé et certifié par le Système de certification aux normes relatives au matériel utilisé en atmosphère explosive (IECEx) de la Commission électrotechnique internationale et par la directive ATEX comme système de certification électrique de rechange, au lieu des exigences des articles 8(8) et 11(1) du *Règlement sur les installations pour hydrocarbures de la zone extracôtière de Terre-Neuve,* sous réserve des conditions suivantes :

1) Tous les efforts doivent être déployés pour obtenir de l'équipement électrique certifié conforme aux exigences prescrites par le *Règlement sur les installations pour hydrocarbures de la zone extracôtière de Terre-Neuve.* Dans le cas où l'équipement n'est pas facilement disponible, l'équipement proposé doit offrir un niveau de sécurité équivalent.

2) L'équipement électrique est soumis à une évaluation des risques conformément au processus de gestion du changement du requérant afin de s'assurer que l'équipement convient à l'endroit où il est installé et qu'il répond aux exigences de fonctionnalité, de disponibilité et de capacité de survie des normes de rendement connexes, le cas échéant;

3) Les équipements certifiés ATEX doivent être certifiés par un organisme notifié; le certificat d'équipement doit identifier le numéro d'identification actuel de l'organisme notifié et les normes EN 60079 auxquelles l'équipement est certifié;

4) Les équipements certifiés IECEx doivent être certifiés par un organisme certifié Ex; le certificat de l'équipement doit identifier le numéro d'identification actuel de l'organisme certifié et les normes IEC 60079 auxquelles l'équipement est certifié;

5) Les conditions de certification indiquées sur le certificat de conformité sont respectées; et

6) L'Autorité de certification a examiné et accepté l'équipement comme étant convenablement classé pour l'utilisation prévue et a confirmé que tous les certificats et documents requis sont conformes aux conditions de cette RQ et aux normes applicables.

Original signé par Paul Alexander

_____

Délégué à la sécurité